

## APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	28 Juin 2024
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)						
BONNET Georges	Excusée	FABREGES M. France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENCE Yves	X

Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe),  
 Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance puis vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

Il présente la nouvelle chargée de mission « mobilités – sports de pleine nature » Marlène RATEL qui prend la suite du poste de Florian BEHAGUE. Celle-ci se présente rapidement et remet aux élus les flyers et affiches afin d'informer la population de la location par la CDC ASV de vélos à assistance électrique sur le territoire, pour inciter aux « mobilités douces » (déplacements non motorisés).

### 1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 28.05.2024 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet. Plusieurs élus souhaitent voir apparaître sur ce procès-verbal, les discussions qui ont eu lieu en fin de réunion dans les « divers » concernant une proposition de motion relative au transfert de compétence eau – assainissement au 1.01.2026. Le président rappelle aussi les informations données suite à une discussion sur les tarifs au km pour l'entretien des sentiers de randonnée réalisé par les communes, le fait que les AC ont été fixées et que l'évolution des attributions de compensation est dans certains cas favorable aux communes (exemple participation au SDIS). Ces points sont ajoutés dans les « divers » du PV du 28.05.2024.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

### 2. Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie (CTEAC) – Programme d'actions 2024-2025 :

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans s'est engagée en matière d'éducation artistique et culturelle depuis environ trois ans. La Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture tout au long de la vie a été signée avec l'ensemble des partenaires (Etat, Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales) le 04/10/2022. Un programme d'actions culturelles est établi chaque année, de septembre à juillet, en cohérence avec les orientations inscrites dans la Convention. Pour la saison 2024-2025, trois actions sont programmées, telles que suit :

- a) *Notre volcan intérieur*, avec Ardèche Images
- b) Autour de chemin(s), avec la compagnie Haut les Mains
- c) Cartes postales sonores – La vie des femmes au XX<sup>ème</sup> siècle, avec INFO RC

Deux actions, commencées au cours de la programmation 2023-2024, se poursuivront également sur la programmation 2024-2025 :

- d) *Il n'est pas trop tard, puisqu'on est là*, avec Le PNR des Monts d'Ardèche
- e) *Chemin de désir. Marcher dans les paysages du futur*, avec Lignes d'Horizon

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions 2024-2025 représente environ 85 000 euros (dont environ 29 000€ pour la coordination). Les recettes sont estimées à 44 000 euros (subventions de la DRAC, la Région, le Département de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales). Afin de mettre en œuvre ces projets, le président propose de valider le programme d'actions, d'inscrire les budgets nécessaires à sa mise en place, et de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

### **3. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à CCBA pour voie partagée Lalevade - Chirols :**

Dans le cadre de leur compétence respective « voie douce », la CDC ASV et la CCBA prévoient en prolongement de la voie douce « Via Ardèche » d'aménager des voies communales en voie partagée, sur le territoire des communes de Vals les bains (CCBA), Lalevade d'Ardèche, Pont de Labeaume et Chirols (CC ASV), afin de rejoindre le quartier de l'ecomusée de Chirols. Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux, et il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

Aussi, le Président propose d'approver la convention qui permet à la CCBA de déléguer à la CDC ASV la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voie partagée sur la commune de Vals les Bains. La CDC ASV se chargera ainsi du marché de travaux et de l'encaissement des subventions pour le compte de la CCBA, et la CCBA versera à la CDC ASV à la fin des travaux la part lui incomtant déduction faite des financements correspondants.

Pour rappel, le Bureau communautaire a approuvé par délibération N° 17/2024 du 28.05.2024 l'attribution du marché de travaux de voie partagée Lalevade – Chirols. La convention est jointe en annexe.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **4. Subvention aux associations :**

L'association « Les Fous Sans Blanc » se produit depuis 1998 en itinérance dans les villes et villages ardéchois pour y apporter deux spectacles de théâtre amateur, joués par deux groupes différents « Les Printemps » et « Les Etés ». En 2024, le groupe des Printemps a joué sur les communes de Jaujac et de Montpezat-sous-Bauzon. Le groupe des Etés est en cours de préparation mais plusieurs communes du territoire devraient les accueillir (Thueyts et Jaujac notamment). L'association présente des difficultés financières s'accroissant chaque année du fait de l'augmentation du coût du carburant, tandis que le prix du billet n'a jamais augmenté. Le Président propose d'attribuer une subvention de 500,00 € (identique à 2023).

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **5. Demande de subvention au CD 07 pour le service jeunesse :**

Le département de l'Ardèche a lancé un nouveau dispositif de soutien aux politiques jeunesse des collectivités. Ce nouvel appel à projet vise en particulier l'émergence d'actions transversales en faveur de la jeunesse, du sport, de la culture (CTEAC) et de l'engagement afin d'encourager les synergies qu'elle permet entre ces différentes politiques conduites par les collectivités.

Le département soutiendra des programmes d'actions portés par les communes ou leurs groupements, signataires d'une CTG, pour des actions innovantes dans le cadre d'une politique jeunesse. Ce soutien fera l'objet d'une convention d'objectif triennale 2025 à 2028. Cependant, afin de coïncider avec le conventionnement CTEAC, une première convention d'un an couvrira la période 2024-2025, objet de la présente délibération. Le financement du Département fera l'objet d'un vote annuel et sera établi sur la base du plan d'action et d'un bilan annuel. Le soutien annuel du Département est plafonné à 30 % du coût des actions concernées et ne pourra excéder 15 000 € (l'ensemble des actions du service, y compris le financement du poste d'animateur). Le montant de la subvention sera fixé annuellement par délibération de l'assemblée Départementale sous réserve du vote des crédits au budget correspondant.

**Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.**

### **6. Divers :**

**Agri-tourisme :** L'Ardèche s'invite au Menu aura lieu du 17 au 20 octobre prochain, cet évènement a pour objectifs de sensibiliser les acteurs de la restauration traditionnelle et collective à l'approvisionnement local, et de promouvoir auprès des clients les produits et les producteurs du territoire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions agritourisme du PAT, elle est réalisée en partenariat avec Ardèche le Goût, le service agriculture et le service tourisme de la CDC.

Pour cette 4<sup>e</sup> édition, un jeu concours sera proposé aux clients des restaurants participant à l'opération. Sous format quizz numérique à choix multiples sur un Google Form avec un système de notation, ce jeu comprendra 9 questions avec un total de 9 points. Seuls les questionnaires comprenant toutes les réponses exactes seront retenus pour le tirage au sort.

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique, majeure, ayant mangé dans l'un des restaurants participants à l'opération du 17 au 20 octobre.

Le règlement du jeu-concours sera mis à disposition à l'OT et dans les restaurants participants.

Le tirage au sort sera réalisé par l'intelligence artificielle via ChatGPT. Le tirage au sort pour sélectionner les 3 gagnants sera réalisé parmi une liste de participants, représentés par des numéros pour des raisons de confidentialité (RGPD). Chaque numéro correspond à un participant unique. Chat GPT sélectionnera trois numéros au hasard parmi la liste.

Ce jeu-concours sera piloté par l'office de tourisme, qui en assurera la promotion, le suivi jusqu'à la publication des gagnants.

Les 3 lots proposés aux 3 gagnants sont composés d'1 bon pour un moment privilégié à la ferme (participation à la fabrication du fromage pour 2 personnes) du Clos de Bonaud + un pot de confiture de myrtilles et un pot

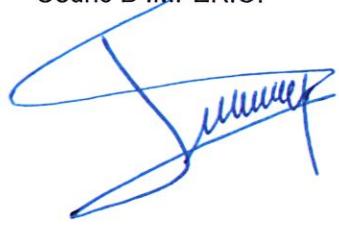
de confiture de châtaignes du producteur La Myrtilleraie à Péreyres + une bouteille isotherme ASV. Les lots seront achetés pour une valeur totale de 225€.

Transfert de la compétence eau – assainissement : Cédric D'IMPERIO revient sur la demande de certains élus de prendre position sur ce transfert obligatoire. Il précise que cette compétence appartient aujourd'hui aux communes et qu'elles peuvent délibérer contre ce transfert ce que certaines ont déjà fait (Barnas, Burzet, Chirols, Jaujac, La Souche, Mayres, Montpezat sous Bauzon, St Cirgues de Prades). L'association des Maires ruraux de l'Ardèche a proposé une délibération type. S'agissant de la communauté de communes, elle ne peut pas délibérer car n'est pas compétente à ce jour sur ce sujet, mais elle peut prendre une motion pour refléter l'opinion de la majorité des élus. Les membres du bureau s'accordent sur une motion à proposer lors du prochain Bureau communautaire, afin de demander la liberté pour les communes de choisir de transférer ou pas cette compétence vers les communautés de communes.

*La séance est levée à 18h.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.

